



FEDERATION DES ENTREPRISES  
DU COMMERCE  
ET DE LA DISTRIBUTION

**Communiqué de presse**

Paris, le 23 février 2011

**Les enseignes de la distribution confirment la conclusion  
des négociations commerciales d'ici le 1<sup>er</sup> mars**

Les enseignes de la distribution ont confirmé à Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, qu'elles auront conclu d'ici le 1<sup>er</sup> mars les négociations qui se déroulent avec les industriels, comme chaque année et conformément à la loi. Il convient de préciser que les négociations actuelles ne concernent pas les MDD et les produits bruts (fruits et légumes, viande fraîche, par exemples).

Toutes les enseignes prennent en compte les mouvements de prix de matières premières dans leurs négociations pour les intégrer à leur juste mesure et en aucun cas ne peuvent accepter certains tarifs annoncés par les industriels qui sont injustifiés et sans lien avec ce contexte.

La maîtrise de l'inflation globale reste une priorité pour toutes les enseignes. Les consommateurs sont, dans un contexte économique difficile, extrêmement sensibles aux prix. Une inflation forte et généralisée pourrait affecter la consommation, moteur de la croissance.

En ce qui concerne les relations avec le monde agricole, la Fédération du Commerce et de la Distribution tient à rappeler que la majorité des achats est réalisée auprès des industriels et non avec les producteurs. La FCD travaille quotidiennement avec toutes les filières agricoles, notamment au sein des interprofessions pour que soient trouvés ensemble les moyens de construire une agriculture française plus compétitive. La FCD estime que certains moyens de régulations doivent être trouvés pour éviter les situations particulièrement difficiles dans lesquelles se trouvent certaines filières aujourd'hui. Ainsi, une contractualisation entre filière végétale (céréaliers) et filière animale (éleveurs) pourrait être utile pour lisser les prix de l'aliment du bétail et ainsi éviter les variations de coûts trop brutales pour les éleveurs. Les enseignes sont prêtes à poursuivre et développer les contractualisations réalisées avec certaines filières.

Enfin, la FCD en appelle à l'Observatoire des prix et des marges pour que toute la transparence soit faite sur la composition des prix et des marges de tous les acteurs, comme cela a déjà été fait pour le lait, le porc, les fruits et légumes et la viande bovine. Ces rapports ont tous montré que les marges de la distribution n'étaient en aucun cas abusives. La FCD rappelle à cette occasion que les marges nettes des distributeurs français sont en moyenne depuis deux ans de 1,7% (Etude Casas & Associés, mai 2010).